



Refus d'un contrat d'apprentissage par la cci

Par **chaflo**, le **17/03/2010** à **12:07**

Bonjour,

Mon fils, âgé de 16 ans, a reçu la notification de refus d'enregistrement de son contrat d'apprentissage par la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

Il a donc quitté l'entreprise et celle-ci refuse de régulariser son salaire.

Je compte déposer une demande de saisine devant le conseil des prud'hommes. Comment calculer les indemnités de salaire dûes ainsi que le montant lié au préjudice ?

Dois je me faire assister d'un avocat ?

Merci de votre aide.